



EDITORIAL

LA SÉCURITÉ SOCIALE : 70 ANS, UNE IDÉE NEUVE ?

SOCIAL SECURITY: 70 YEARS, A NEW IDEA?

Non, je ne crois pas que la Sécurité sociale soit une idée neuve. Son histoire nous montre, au contraire, qu'elle est en France une idée politique profondément inscrite au fronton des valeurs de la République. Mais, cette idée est aujourd'hui dévoyée.

Lorsqu'à la fin des années 1870, le péril monarchique eut cessé de menacer la jeune République, les républicains modérés recherchèrent une voie médiane entre le libéralisme orthodoxe et le socialisme, alors en plein essor. C'est dans ce contexte que Léon Bourgeois, grande figure politique et humaine – il fut le premier président de la Société des Nations et, à ce titre, il reçut en 1920 le prix Nobel de la paix – théorisa au seuil du XX^e siècle une nouvelle doctrine sociale fondée sur le principe de solidarité. Face aux libéraux, qui redoutaient la puissance coercitive de l'organisation sociale sur la liberté individuelle, il proclame alors que « l'individu isolé n'existe pas » car « vivant dans la société et ne pouvant vivre sans elle, l'homme est à toute heure un débiteur envers elle ». Tel est le fondement du « solidarisme » qui établit, en même temps que la liberté l'égalité, non des conditions mais du droit entre les hommes ». A ceux qu'il appelle les socialistes collectivistes, il dit « ce qui est collectif pour nous, c'est le point de départ, c'est la société solidaire... ; le but est individuel, c'est la liberté reconquise par l'acquittement de la dette sociale ».

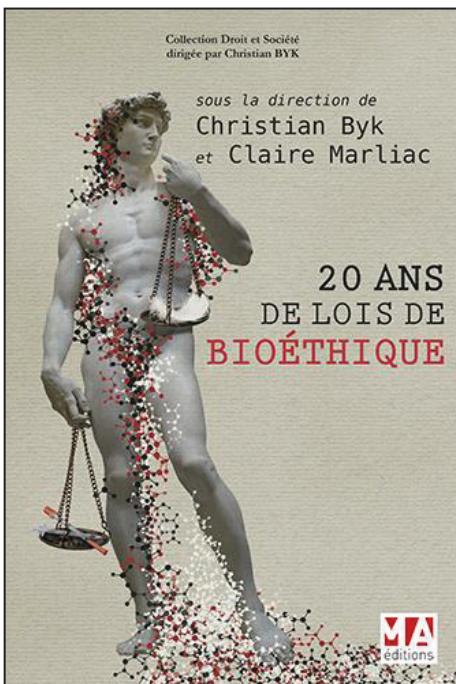
Jean Zay, qui a désormais rejoint Victor Hugo et Jean Jaurès au Panthéon, s'inspira de cette doctrine pour mettre en place comme ministre de l'instruction publique une « éducation du sens social », apprenant à chacun à garder son individualité, donc sa liberté, en adhérant aux règles du groupe dans un esprit de solidarité.

Ce système de valeurs, dont le discours sur la solidarité semblerait démontrer aujourd'hui le caractère consensuel, se lit-il encore dans l'organisation et le fonctionnement de notre système de sécurité sociale ? Rien n'est moins sûr car, conçu comme un instrument politique destiné à lutter contre les inégalités, il est devenu un mécanisme d'assurance mutuelle contre les risques de la société de marché. Certes, dès l'origine, le système est dualiste : protection mutuelle contre les risques et solidarité nationale. Mais, avec la pression du marché et la compétitivité, le système se transforme, se corrompt (?). La Sécurité sociale perd sa dimension d'accès à la liberté individuelle pour prendre en charge les effets négatifs et perpétuellement reproduits de la société de marché, menant les bénéficiaires, toujours plus nombreux, de son assistance vers une spirale de dépendance et d'exclusion sociale. L'Etat, qui ne se désinvestit pas, bien au contraire, y change cependant de rôle : d'acteur politique, il devient acteur du soutien économique et son inefficacité décrédibilise la Démocratie et éloigne les citoyens du projet politique. Puisse l'avenir démentir cette boutade de Céline : « si Louis XIV avait connu la Sécurité sociale, il n'aurait jamais proclamé : l'État, c'est moi ! ». ■

Christian BYK

Rédacteur en chef

DROIT, SANTÉ,
ET SOCIÉTÉ
EST UNE SÉRIE DU
JOURNAL DE
MÉDECINE LÉGALE,
DROIT MÉDICAL



MA ÉDITIONS - ESKA

20 ANS DE LOIS DE BIOETHIQUE

sous la direction de
Christian BYK et Claire MARLIAC

La « bioéthique » a toujours été un terrain propice aux débats de tous ordres et tout particulièrement juridiques. Au cours des deux décennies d'application des premières grandes lois françaises de bioéthique (1994) est apparu un besoin constant et renouvelé d'adaptation des normes et comportements.

La recherche scientifique, illustrée par les interventions de spécialistes en biologie et médecine de la reproduction, en histologie, embryologie, cytogénétique ou encore en oncogénétique, nous démontre les difficultés auxquelles les praticiens sont confrontés et les interférences entre la médecine et l'évolution de la société notamment.

Parallèlement, les juristes, publicistes et privatistes sont impliqués. Ils portent leurs regards croisés sur ces problématiques toujours significatives et évolutives, qu'elles concernent des aspects relatifs à la connaissance, à la reproduction, au corps humain, à la fin de vie ou encore au concept d'humanité.

Toute la communauté scientifique est ainsi impliquée dans la gestion des

problématiques de bioéthique. Cette communauté, enrichie de la diversité des points de vue, étudie les multiples implications suscitées par la bioéthique. Ces interrogations nous touchent tous et tout citoyen souhaitant être éclairé peut découvrir les analyses et perspectives ici présentées. La bioéthique questionne les recherches scientifiques, soulève des enjeux sociaux, politiques, économiques et juridiques et pousse à la réflexion globale sur l'être humain. Elle illustre les aventures de la vie de l'homme.

Claire Marliac est maître de Conférences de droit public, HDR, à l'Université d'Auvergne. Après une thèse consacrée à « *La protection des données nominatives informatiques en matière de recherche médicale* », ses travaux et enseignements, tout particulièrement en libertés publiques et droits fondamentaux, lui ont permis d'étudier les évolutions rencontrées dans le champ de la « bioéthique ». Elle est membre du Centre de recherche Michel de l'Hôpital de l'Ecole de droit (EA 4232) et elle fait partie de l'Espace de réflexion éthique de la région Auvergne.

Christian Byk, juge à la cour d'appel de Paris, est secrétaire général de l'Association internationale droit, éthique et science et rédacteur en chef du Journal international de bioéthique. Conseiller spécial pour la bioéthique du Secrétaire général du Conseil de l'Europe (Catherine Lalumière), il a élaboré le projet initial de Convention européenne sur la biomédecine et les droits de l'homme. Il a également participé à l'élaboration des textes adoptés par l'UNESCO sur la bioéthique. Il est vice-président du Comité intergouvernemental de bioéthique (UNESCO) et est l'auteur de nombreuses études académiques ainsi que d'une dizaine d'ouvrages, dont un traité de bioéthique (Ed. Les Etudes Hospitalières 2011).

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir exemplaire(s) de l'ouvrage : « **20 ANS DE LOIS DE BIOETHIQUE** », *sous la direction de Christian BYK et Claire MARLIAC* - Code EAN 978-2-8224-0426-6

Prix : 35,00 € + 1,00 € de frais de port, soit € x exemplaire(s) = €

Je joins mon règlement à l'ordre des Editions ESKA : chèque bancaire

Carte Bleue Visa n° Date d'expiration :
 Signature obligatoire :

par Virement bancaire au compte des Editions ESKA

Etablissement BNP PARIBAS – n° de compte : 30004 00804 00010139858 36
IBAN : FR76 3000 4008 0400 0101 3985 836 BIC BNPAFRPPPCE

Société / Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Pays :**

Tél. : **Fax :** **E-mail :**

Veuillez retourner votre bon de commande accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

MA Editions - ESKA – Contact : adv@eska.fr

12, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris - France - Tél. : 01 42 86 55 75 - Fax : 01 42 60 45 35